

Compte rendu de l'action financée

Associations



Compte rendu à retourner au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée

Le compte rendu est composé d'un bilan qualitatif de l'action et d'un tableau financier accompagné de son annexe explicative.

Le compte rendu doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Identification :

N° de dossier :

Nom de l'association :

N° SIRET :

Intitulé de l'action :

Exercice : date début : date fin :

CHARGES				PRODUITS			
	Prévision	Réalisation	%		Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achats				70 - Ventes produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Matières et fournitures				74 - Subventions d'exploitation			
Autres fournitures				État : précisez le(s) ministère(s)			
61 - Services extérieurs				-			
Locations				-			
Entretien et réparation				Région(s)			
Assurances				-			
Documentation				Département(s)			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs				Intercommunalité(s) : EPCI ²			
Rémunération intermédiaires, honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s)			
Déplacements, missions							
Services bancaires, autres				-			
63 - Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler)			
Impôts et taxes sur rémunération				-			
Autres impôts et taxes				Fonds européens			
64 - Charges du personnel				Agence de service de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				75 - Autres produits de gestion courante			
65 - Autres charges de gestion courante				76 - Produits financiers			
66 - Charges financières				77 - Produits exceptionnels			
67 - Charges exceptionnelles				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
68 - Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement				Autofinancement			
Frais financiers							
Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
Résultat excédentaire				Résultat déficitaire			

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86 - Emploi des Contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnels bénévoles				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

La subvention de € représentant % du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100 (Hors contributions volontaires)

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (tableau indiquant les critères utilisés pour la ventilation des charges communes par nature) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée³ :

Observations à formuler sur le compte rendu de l'action subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie exactes les informations du présent compte rendu,
- certifie que la subvention attribuée a été utilisée pour l'action prévue.

Fait, le

à

Signature

³ Les «contributions volontaires» correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.